



Communiqué de presse

Nouveau règlement sur les locations des salles montheyssannes

Monthey, le 18 février 2016 – **Introduction de tarifs dégressifs dès deux jours de location, possibilité de louer la salle des Gouverneurs et prix de location en baisse de la salle de la Gare sont les principales modifications apportées au nouveau règlement de location des salles communales de la Ville de Monthey.**

Depuis février 2016, il est possible de louer le Pavillon des Mangettes ou toute autre salle montheyssanne pour plusieurs jours en bénéficiant d'un tarif dégressif. Adopté par le Conseil municipal, le nouveau règlement de locations et d'utilisation des salles communales prévoit en effet un tarif dégressif dès deux jours de location (-10%) jusqu'à 4 jours de location (-30%). « Cela répond à une demande de nombreux utilisateurs », relève Fabien Girard, conseiller municipal « Culture, Tourisme & Jumelage ».

Autre changement, le tarif de location de la salle de Gare a été revu à la baisse. Le tarif journalier pour les personnes domiciliées dans la commune passe de 600 francs à 400 francs et de 720 à 500 francs pour les personnes domiciliées hors commune.

Dans le but d'offrir une nouvelle offre complémentaire, il est désormais possible de louer la salle des Gouverneurs. Située dans le Château de Monthey, elle comprend un office et une grande salle d'environ 75 m² pouvant accueillir 80 personnes. Le prix de la location s'élève à 200 francs pour les personnes domiciliées dans la commune (300 francs pour les personnes hors commune).

Le nouveau règlement peut être consulté à la réception du Théâtre du Crochetan ou sur le site de Monthey Tourisme : www.montheytourisme.ch/salles.

Contact :
Fabien Girard
Conseiller municipal
Culture, Tourisme & Jumelage
T. 078/ 648 68 18